Rennes, le 21 octobre 2026

L'UJPE de Rennes au bord de la rupture

L'été a déjà été difficile, comme dans tous les hébergements et en détention, à l'EPM d'Orvault, où il a fallu gérer des adolescents qui ont eu à souffrir de ces canicules à répétition. On en paie le prix à la rentrée.

Les agents sont épuisés et peinent à tenir face à des incidents quasi quotidiens.
5 arrêts maladie,10 agents pour tenir les services, des emplois du temps établis qui ne peuvent pas être respectés obligeant les collègues à combler les « trous ». Des renforts RH inexistants : pas de contrat de remplacement !
Un pôle de direction fragilisé malgré l'appui de la direction territoriale qui pallie comme elle peut.

De plus, les locaux du foyer sont extrêmement dégradés : l'électricité joue les stroboscopes en sautant régulièrement, plomberie dans un état désastreux sans parler de la maçonnerie… Nous espérons que la Directrice Inter-Régionale, lors de son passage pour « inaugurer » cette nouvelle « Unité Judiciaire à Priorité Educative » a pu s'en rendre compte ! À moins que nous n'ayons pas les mêmes priorités justement.

Bien sûr, les Milieux Ouverts sont pressurisés pour trouver des places et par conséquent, les hébergements subissent une pression institutionnelle constante pour accueillir les mineurs.
Mais dans quelles conditions sont-ils accueillis ? Et jusqu'où accepter de mettre les jeunes et les collègues en difficultés ?

Les professionnels(les) de l'UJPE de Rennes entendent parler d'un déménagement depuis des années afin de rénover le foyer. Ce serait pour la mi-décembre mais qui sait, ça pourrait encore être repoussé !
Dans ce contexte des plus dégradé, il est grand temps de s'interroger sur les dysfonctionnements et de permettre à cette équipe de souffler et de réfléchir au sens des prises en charge en s'accordant un réel temps de travail et d'élaboration.

Pour toutes ces raisons, le 14 octobre 2026, la CGT PJJ a alerté, par mail, la Direction Territoriale 35-22 sur les conditions de vie et de travail au sein de cette UJPE.

En retour, outre la prolongation d'un contrat d'éducateur d'un mois, la Direction Territoriale nous a fait part de ses arbitrages et de ceux de la DIRGO :

- Recruter un éducateur contractuel au 1er novembre 2026 (accord de la DIRGO le 16/10)
- Demander le renfort d'un éducateur remplaçant auprès de la DIR
- Missionner la Directrice Territoriale Adjointe en attente de recrutement d'un contrat de directeur, annoncé pour la période de janvier à juin 2026
- Travailler la réorientation d'une partie des jeunes accueillis
- Mettre à l'ordre du jour le contexte de l'EPEI au CSA-SST du 13 novembre 2026.

La CGT PJJ GO reste vigilante et en soutien de l'équipe de l'UJPE, pour que la feuille de route annoncée afin d'améliorer le fonctionnement du collectif de travail soit suivie d'actes concrets.

Pour le bureau Régional CGT PJJ GO
Magali SOUCHU et Jili BIET
Co-secrétaires régionaux